VIRUS

Le journal qui s'attrape

Pour ne pas perdre le Nord, orientez-vous vers SUD

Janvier 2024

N° 150

SOMMAIRE :

Page 2 : Décrets et arrêté

Page 3 : Manif féministe du 25 novembre

Pages 4 et 5 : CSE du 14 décembre

Pages 5 et 6 ; F3SCT du 15 décembre

Page 6 : Rencontre avec le Ministère

Nous joindre ou adhérer :

Section SUD Santé Sociaux CHV
177 Rue de Versailles
78150 Le Chesnay - Rocquencourt
☎ Mignot : 01 39 63 80 59
☎ Richaud : 01 39 63 91 00
@ : sud.chv@ght78sud.fr

Syndicat Départemental
☎ Département : 06 49 65 61 58
@ : sudsantesociaux78@gmail.com
Internet : solidaires78.org

SUD Santé Sociaux CH Versailles
SUD Santé Sociaux 78

Décrets et arrêté

Décret n° 2023-812 du 21 août 2023 modifiant le taux de prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail. Ce taux passe à 75% à compter du 1er septembre 2023 pour la prise en charge des déplacements effectués à compter de cette date.

L'arrêté du 10 octobre 2023 modifie le décret 2019-1124 du 4 novembre 2019 en faisant passer la prime mensuelle destinée aux ARM (Assistant de Régulation Médicale) de 120 à 220 € brut au 1er janvier 2024.

Circulaire n°6429-SG du 22 novembre 2023 relative à l'accompagnement des agents publics mobilisés pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Concernant les mesures organisationnelles, elles portent sur la possibilité de :

- Modifier temporairement les cycles et horaires de travail, recours étendu au régime de permanences et d'astreintes, l'adaptation ou la planification anticipée de l'organisation des congés annuels, faciliter le télétravail

Concernant la majoration de rémunération :

- Elle n'est ouverte qu'aux agents directement impliqués/mobilisés, et ne pourra dans tous les cas dépasser 1 500 euros bruts versés en une ou plusieurs échéances à compter d'octobre 2024. L'attribution de la majoration à hauteur de 1 500 euros bruts est conditionnée à une mobilisation particulièrement élevée, notamment en termes de durée, pour la bonne organisation des Jeux. Il est par ailleurs recommandé d'établir des niveaux intermédiaires de rémunération, par exemple 500 euros bruts et 1 000 euros bruts selon le degré et la durée de mobilisation des agents concernés.

Concernant l'action sociale :

- Les modalités d'accès aux établissements d'accueil de la petite enfance. La fermeture habituelle des crèches pendant la période estivale sera réexaminée afin de ne pas faire obstacle à l'accueil des enfants, une offre élargie sur les séjours et activités de loisirs des personnels mobilisés.

Cela reste une circulaire pour laquelle il faut attendre plus d'informations et les détails d'applications.

Arrêté du 24 novembre 2023 fixant les montants des jours indemnisés dans le cadre du compte épargne-temps (CET) à compter du 1er janvier 2024. Le paiement d'une journée de CET passe de 135 à 150 € pour les Cat. A, de 90 à 100 € pour les Cat. B et de 75 à 83 € pour les Cat. C. Le paiement de ces jours est imposable.

Décret n° 2023-1238 du 22 décembre 2023 relatif à l'indemnisation du travail de nuit dans la fonction publique hospitalière. Le montant de l'indemnité horaire pour travail de nuit est égal à 25 % de la somme du traitement indiciaire brut à compter du 1er janvier 2024 et, le cas échéant, de l'indemnité de résidence. Fini le distinguo entre travail de nuit, travail intensif de nuit… Nous avions compris que le doublement de l'indemnité de nuit serait conservée majorée de 25 %. Perdu. Au final, tout le monde y gagne

Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 16 novembre 2004 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés lié au décret 92-7. L'indemnité passe de 44,89 € à 60 € bruts pour 8 heures de travail effectif, proratisée à votre temps de travail. Applicable au 1er janvier 2024.

Décret n° 2023-1216 du 20 décembre 2023 portant relèvement du SMIC. Il passe de 1 383,09 € nets à 1 398,69 € au 1er janvier 2024. Pour rappel, le salaire minimum dans la FPH est de 1430,03 € nets.

Manif contre les violences sexistes et sexuelles du 25 novembre

Manif contre les violences sexistes et sexuelles - Paris - 25 novembre 2023

Manif contre les violences sexistes et sexuelles - Paris - 25 novembre 2023

Malgré les lois et les mesures mises en places, les violences sexistes et sexuelles continuent de foisonner. En France, plus de 8000 viols ou tentatives de viols sur le lieu de travail ont été recensés. Sans compter les regards lubriques, les paroles sexistes, les mains aux fesses et autres attitudes faisant passer les femmes pour un vulgaire bout de viande auprès de certains hommes. Heureusement, les mentalités évoluent, mais la justice a encore trop souvent tendance à reclasser les viols en agressions sexuelles. Et trop de femmes qui vont déposer plainte se voient encore demander comment elles étaient habillées ou si elles n'ont pas provoquée le mâle en rut au moment d'une agression sexuelle. Les femmes, comme les hommes, sont libres de choisir à qui elles offrent leur corps. Sauf qu'une femme sera qualifiée de salope là où un homme sera comparé à Don Juan. Enfin, plus de 120 féminicides ont été recensés par le collectif "Nous Toutes" au 17 novembre, et plus de 860 depuis que Macron a été élue. Si l'Etat pouvait s'investir autant que pour sauver une banque de la faillite, tout irait pour le mieux.

Manif contre les violences sexistes et sexuelles - Paris - 25 novembre 2023

Manif contre les violences sexistes et sexuelles - Paris - 25 novembre 2023

Manif contre les violences sexistes et sexuelles - Paris - 25 novembre 2023

JO : Pas encore de précision sur le montant de la prime pour les agents impactés par la réduction de durée des congés, mais il devrait être identique ou proche à celui versé par l'AP-HP. A savoir 800€ pour les Cat. C, 1000€ pour les Cat. B et 1200€ pour les Cat. A. Il y aura un déplafonnement des CET et une majoration des heures supplémentaires.

Cyberattaque : La remontée du Système Informatique suit son cours. La DSIN est consciente des problèmes sur les PC dit "kiosque" (utilisés par beaucoup d'agents), qui sont submergés par les ouvertures de session. Le suivi et le traitement des incidents par le 7575 devrait s'améliorer prochainement, grâce à la remise en route du logiciel de gestion de tickets d'incidents. Mais cela n'empêche pas de répondre aux appels ou mails. Des embauches à venir prochainement, mais comme dans d'autres secteurs, l'informatique va connaître une crise du logement. L'ensemble des représentant·es félicitent encore l'immense travail réalisé et qui reste à venir.

Plan de Formation : Peu de demande de formation en promotion professionnelle cette année. Plusieurs raisons à cela. La communication tardive et un délai serré pour déposer les dossiers de candidatures. Et il y a eu tellement de refus ces dernières années que certain·es ont jeté l'éponge. Le nombre de places pour partir à l'école d'infirmier·e passe de 3 à 4. Enfin ! On passe de trois à deux places pour l'école d'AS. Finalement, nous demandons s'il est possible d'organiser une formation des cadres sur le droit (temps de travail, de repos, roulements…) afin de les aider dans leur quotidien, ne serait-ce que pour l'établissement des plannings. Proposition jugée intéressante par l'encadrement et la Direction, qui va y réfléchir. Vote sur le plan de formation : Pour à l'unanimité.

Guide du Temps de Travail (GTT) : Il va être actualisé courant 2024, il était temps. Des groupes de travail vont être mis en place entre DRH et représentant·es du personnel. Nous en profitons pour rappeler la jurisprudence publiée dans le précèdent numéro de Virus stipulant que l'agent n'a pas à rendre de temps à l'administration si les plannings sont en négatif du fait de cette dernière. Quelques propositions de la Direction nous plaisent comme la semaine de 4 jours (vieille revendication de SUD, mais en 32H, pas 35H), congés menstruels…

Réorganisation GAP : A la demande d'une partie de l'équipe, le service passe en 12H. Si cette organisation ravit certain·es, cela oblige d'autres à quitter le service. La trame proposée n'est pas réglementaire, une fois de plus. Des semaines de 46 heures là ou la réglementation interdit de dépasser les 44 heures. Bien évidemment, la DRH fait mine d'interpréter le texte différemment puisqu'il est évoqué 48 heures max par semaines. Nous lui rappelons que cela inclut alors les heures supplémentaires, et qu'elles ne peuvent en aucun cas être imposées aux agents. Nous faisons aussi remarquer que sur le cycle proposé, les agents font 34 heures en moyenne par semaine. En dessous des 35 heures donc. Au final, les agents vont devoir des heures en fin d'année. Que nenni rétorque la DRH, la trame est encore modifiable. Nous attendons de voir. Vote pour le passage en 12 heures. Contre : 4 SUD et 1 CGT. Abstention : 3 SUD, 1 CGT et 1 FO. Pour : 3 SMPS

Partenariat Château de Versailles : Le GHT Yvelines sud doit signer une convention avec le château de Versailles afin que les professionnel·les des établissements public de santé bénéficient d'un tarif préférentiel pour visiter le château. Ceci est une bonne nouvelle. Une soirée avec une visite était organisée le 8 décembre au château. 150 places ont été distribuées aux neuf établissements (Versailles, Plaisir, Le Vésinet, Viroflay, Bullion, Chevreuse, Houdan et Rambouillet). Vous n'avez rien vu passer, normal, certain·es se sont servis avant la diffusion de l'info. Seule la cheffe de service de la pharmacie a joué le jeu et certain·es professionnel·les de ce secteur ont pu y assister. Pour les autres, ça sent le côté crevard.

Nota Bene : Les plus connaisseurs auront sûrement remarqué que l'EHPAD public d'Ablis a disparu de la liste des établissements du GHT 78 sud. L'Etat l'ayant laissé se délabrer pendant des années sans investir le moindre centime, il vient de passer sous bannière du privé associatif du groupe la foncière Entreprendre

pour Humaniser la Dépendance (EHD).

EPRD 2024 (Etat Prévisionnel des Dépenses et des Recettes) : Le budget prévisionnel 2024 est déficitaire de 13 M€, équilibré par un possible emprunt de 11 M€. C'est une prévision pessimiste, la direction espère un geste des tutelles. Mais ne vous inquiétez pas, ont va continuer les travaux. On se sent mieux d'un seul coup ☺.

F3SCT du 15 décembre 2023

Transmission AT FEI : La direction refuse de nous transmettre les déclarations d'accident du travail au fil de l'eau, car trop lourd à gérer pour le bureau du personnel, mais consent à identifier un niveau de gravité à partir duquel la F3SCT serait alertée rapidement. Quel niveau ? De plus, nous ne sommes

pas d'accord avec un tableau mensuel proposé par la DRH, nous demandons un retour hebdomadaire. Refus de la DRH. Les représentant·es de la F3SCT n'ont pas à subir, soit le manque de personnel, soit la mauvaise organisation du bureau du personnel pour traiter les accidents de travail. Pour ce qui est des déclarations d'évènements indésirables, gérées par la DQSPP (Direction Qualité, des Services aux Patients et des Parcours), un nouveau logiciel de suivi va être mis en place, et une réflexion menée pour améliorer la transmission de ~~ceux~~ celles qui relèvent de la compétence de l'instance. Vu les propositions de la DRH, nous ne sommes pas prêts de travailler à la réduction de vos accidents de travail. Merci qui ?

Retour sur la situation de la Crèche Aubert : Sylvie NATHANSON va rencontrer l'équipe de la crèche en janvier sur le sujet de l'organisation autour des repas. La dernière enquête de satisfaction donne de bons résultats, mais avec un taux de réponse faible. Enquête réalisée par… Les petits chaperons rouge. Nous attendions un travail de la DRH. Elle insiste sur l'importance de la participation des parents aux enquêtes de satisfaction (qui sont anonymes) ainsi que de la remontée des incidents, car c'est sur ces bases qu'elle peut agir auprès de la Direction de la crèche. Aucun risque de sanction de la crèche, c'est l'hôpital qui a la main sur l'attribution des berceaux et places.

Baromètre social : La CGT a l'idée de relancer une enquête auprès des agents afin de prendre la température sur votre bien être au travail. Ceci avec pour objectif de développer des pistes d'amélioration. Là aussi, des groupes de travail, ouverts aux professionnel·les, vont se mettre en place dans le but de coller au plus près de votre quotidien. Du résultat des actions à mettre en place dépendra la fréquence de ce questionnaire. Avec quelle communication ? Cela devait changer, c'est pas encore le cas.

Bilan des opérations de la DIP (Direction de l'Investissement et du Patrimoine) en 2023 : De nombreux travaux ont eu lieu en 2023, certains manifestement indispensables (sécurisation de l'alimentation électrique à Richaud), d'autre moins ("humanisation" des paliers d'ascenseurs). Pour l'avenir, le remplacement des ascenseurs vétustes est planifié ou à l'étude, avec l'ajout d'un ascenseur (plateforme pour PMR ?) entre le hall et la consultation. Un troisième scanner va être installé, dans une des deux salles de radio des urgences. Il sera probablement utilisé par les Manips Radio que le Père Noël nous a promis.

Problématique du stationnement : Nous revenons sur ce problème qui dure depuis longtemps et s'aggrave avec le temps. Le marquage inadapté ou inexistant aux parkings Vert et EFS entraine une perte de place et des difficultés de circulation. Une solution va être étudiée par la DIP. Vont également être étudiées la possibilité d'étendre un peu le parking EFS au détriment de la zone de chargement et la possibilité d'obtenir des solutions de stationnement avec la municipalité. Une enquête va être mise en place par la DIP pour évaluer les besoins de stationnement "mobilité douce" (vélos, trottinettes…),

dans l'espoir de faciliter leur usage. Il y a du stationnement abusif sur les parkings des urgences, pour lequel il semble difficile d'apporter des solutions efficaces. Sinon, pour info, sachez que la DRH n'a pas l'intention de vous rendre le temps perdu à tourner sur le parking pour trouver une place.

Situation des Urgences Adultes et Pédiatriques : Suite à deux DGI (Danger Grave et Imminent) en l'espace de 4 jours (un pour chaque secteur), le constat est toujours le même. Malgré quelques solutions apportées (filière debout, SAS...), rien de neuf. Pas de lits d'aval côté adultes, ce qui transforme les urgences en zone de guerre tellement les brancards s'additionnent dans les couloirs. Côté pédiatrique, le manque de personnels cumulé à un fort taux de passages oblige à bricoler en récupérant du personnel des autres services voir des autres pôles (CREOP, CAP VERS, Néonat, UK). Toutes ces situations créent des tensions avec les patient·es ou les parents. Et les collègues ne se reconnaissent pas dans ces conditions de travail.

Rencontre avec le Ministère de la santé

Initialement prévue le vendredi 15 décembre, la visite du Ministre de la santé a été annulée tardivement pour être reprogrammée au lundi 18 décembre. Cette fois, pas d'annulation, et nous avons donc pu échanger avec Mme Lucie LIGIER, conseillère du Ministre Aurélien ROUSSEAU. Une demi heure seulement pour l'intersyndicale pour aborder une multitude de sujets. Etaient présents SUD, le SMPS et FO.

Salaires : Nous commençons par parler des salaires, très insuffisants. Le Ségur de la santé est un lointain souvenir. Nous demandons que les salaires soient revalorisés à hauteur de 300 à 400 €, et ce pour l'ensemble des professionnels. Nous demandons également un vrai plan de revalorisation des professionnels de la Catégorie C, éternels oubliés. Nous lui rappelons que le gouvernement avait soi-disant mis le paquet sur les Cat. C il y a un an, et qu'aujourd'hui, avec l'augmentation du SMIC, reste 8 ans sans voir son salaire augmenter. Et la nouvelle augmentation à venir au 1er janvier du SMIC va encore plus les précariser. Nous revenons sur l'annonce de revalorisation des horaires de nuits et dimanche, annoncée par la Première Ministre en septembre. Aucun décret publié à ce jour, et surtout une revalorisation nettement insuffisante si l'on veut attirer des professionnels vers le travail nocturne.

Conditions de travail : Est évoqué la situation des Urgences, situation multifactorielle. Les urgences alentour du privé qui ne jouent pas le jeu et ferment à 18 heures, voire le week-end quand il n'y a pas de médecins. Il n'y a aucune contrainte sur le privé, à notre connaissance, pour qu'elles restent ouvertes. Faut-il attendre le décès d'un bébé pour que les choses bougent ? N'oublions pas les urgences pédiatriques de Poissy, elles aussi fermées régulièrement. A cela s'ajoute un manque de personnels, comblé par des intérimaires ou des vacataires. Saupoudrez d'un manque de lits d'aval et vous obtenez un cocktail explosif, à savoir la saturation des urgences, des professionnel et mise en danger de tout ce petit monde-là. Et nous ne manquons pas de signaler que le Directeur de la Mauldre, établissement de notre GHT, mais aussi en Direction commune avec Versailles, dit aux représentant·es du personnels que l'avenir de son établissement est incertain au-delà de 2024. Cela nous ramène au premier sujet, plus de salaire c'est possiblement un appel d'air pour des embauches et moins d'intérim. Au final, tout le monde y gagne. Le SMPS demande si un plafonnement du taux horaire pour les intérimaires est possible, car le barême du taux horaire est propre à chaque boite d'intérim.

Formation : Est abordé par le SMPS le budget formation ANFH, bien insuffisant. Nombre de nos collègues ne peuvent accéder à la promotion professionnelles, faute d'un budget suffisamment conséquent.

Manips radio : Le SMPS parle de la situation des manips radios qui démissionnent au pied levé pour aller travailler dans un centre de radiologie proposant un salaire au moins deux fois supérieur. Que peut-on faire pour les empêcher de partir (comprenez quelles sanctions) ? Enfin, quel intérêt de fournir une autorisation d'implanter une IRM à 10 kilomètres de Mignot quand 1 scanner et 1 IRM sur deux ne fonctionnent pas un jour sur deux, faute de manips. Cela rejoint à notre intervention à la F3SCT sur l'utilité du 3e scanner.

T2A : Nous demandons que Macron tienne son engagement de réformer la T2A, responsable en grande partie du bazar actuel. Et qu'on l'étende à la gériatrie et la psychiatrie. Il nous est répondu que la loi de financement de la sécurité sociale commence à réformer ce système. Mais à quel niveau ?.

Il y avait d'autres sujets à aborder, mais 30 minutes sont malheureusement trop justes pour cela. Moins de 48 heures après notre rencontre, le Ministre de la santé à démissionné suite à l'adoption de l'inique loi immigration.